

Séance du vendredi 07 janvier 2011

Présents : Jean-Pierre DZIADEK, Bernadette CAUWEL, Régis DECOUVELAERE, Laurence BAREZEELE, Isabelle LOINGEVILLE, Marie-Françoise CARLIER, Francis MOBAILLY, Michel BODDAERT, Jacques VIENNE, Patrick WAYMEL, David MAERTEN

Absent excusé : Néant

Le Conseil Municipal s'est réuni le 07 janvier 2010 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DZIADEK, Maire. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut légalement délibérer. Monsieur le Maire remercie les membres présents et les invite à étudier l'ordre du jour selon la convocation du 23 décembre 2010.

Décision modificative n°2 au budget principal 2010

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre la décision modificative n°2 au budget principal de la commune qui se présente de la manière suivante :

Fonctionnement dépenses	c/ 7391171	+871€
Fonctionnement dépenses	c/ 60623	- 871€
Investissement recettes	c/ 2031-041	9500€
Investissement dépenses	c/ 2313-041	9500€
Investissement recettes	c/ 1641	20500€

Après délibération, le conseil municipal accepte la décision modificative n°2 au budget principal.

Décision modificative n°2 au budget du lotissement Belle Vue 2010

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre la décision modificative n°2 au budget du lotissement qui se présente de la manière suivante :

Investissement dépenses	c/ 3355-040	446674.83€
Investissement recettes	c/ 3355-040	302312.40€
Investissement recettes	c/ 021	144362.43€
Fonctionnement dépenses	c/ 023	144362.43€
Fonctionnement dépenses	c/ 7133-042	302312.40€
Fonctionnement recettes	c/ 7133-042	446674.83€

Après délibération, le conseil municipal accepte la décision modificative n°2 au budget principal.

Location des garages

Monsieur le Maire précise qu'un des garages est disponible à la location. Pour 2011 le loyer annuel s'élève à 247€ et ce loyer est revu chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers de l'insee. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à établir et signer des baux pour la location de ses garages. Le conseil municipal précise en outre que les baux seront établis pour une durée indéterminée et la résiliation par l'une ou l'autre des parties se fera par simple lettre recommandée au moins 3 mois avant la date d'échéance.

Communauté de communes de l'Houtland; désignation des délégués de la commission P.L.U.I.

Monsieur le Maire précise que suite à la décision de la communauté de communes d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il convient de désigner des délégués pour la commission PLUI. Après délibération, sont nommés à l'unanimité, Michel Boddaert, 1^{er} adjoint et Jean-Pierre Dziadek, Maire

Achat terrain pour bassin rétention : Indemnité d'éviction

Le conseil municipal a acquis une parcelle de terre pour la création d'un bassin de rétention et il convient de payer des indemnités à l'agriculteur en place, à savoir la EARL Belle Vue. Cette indemnité s'élève à 5000€. Après délibération, le conseil municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à mandater cette indemnité au nom de la EARL Belle Vue.

Tarif communaux 2011

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes qui seront les suivants à compter du 15 janvier 2011

- | | |
|---|---|
| - Enterrement | 50.00 € |
| - Vin d'honneur | 120.00 € |
| - Repas complet | 180.00 € |
| - Location de la salle le 2eme jour | 90.00 € |
| - Couverts | 0.55 € |
| - Journée commerciale | 400.00 € |
| - Saint Sylvestre les 31/12 et 01/01 | 340.00 € pour les sercussois, 450 € pour les extérieurs |
| - Lave Vaisselle Professionnel | 30.00 € |
| - Consommation d'électricité et de gaz au réel relevé au compteur | |
- Le conseil municipal décide d'accorder la location de la salle des fêtes aux associations de la commune gratuitement, deux fois dans l'année.
 - La location de la salle peut être faite par tous particuliers à condition de ne pas nuire à la bonne marche des diverses associations de la commune.
 - Les divers ustensiles de cuisine, le matériel ou la vaisselle manquants ou détériorés seront facturés ainsi que tous dégâts occasionnés au bâtiment et à son mobilier.
 - Les tarifs ci-dessus seront valables jusqu'à décision contraire du conseil municipal.

Pour information

Manifestation Village Patrimoine

Saison 2011 des villages patrimoine « Sercus vous livre ses secrets », manifestation prévue le 03 avril

La séance a été levée à 23h00. Extrait certifié conforme à l'original.